

crois—en 1969 et 1970. Je le répète, nous qui représentons les circonscriptions rurales, connaissons l'inquiétude que cela suscite chez les habitants des petites collectivités. A un moment donné, la petite collectivité typique avait une église, une école et un magasin. Puis, au cours des dernières années, l'école et l'église ont été fermées pour que, d'une part, on construise de plus grandes écoles centrales et que, d'autre part, les petites paroisses en déclin puissent fusionner. Ensuite, la petite collectivité a perdu son bureau de poste, si bien que le magasin général a dû fermer parce qu'il dépendait en grande partie des affaires que lui valait la présence du bureau de poste dans son établissement.

Avec beaucoup d'autres députés, j'ai durement et longtemps combattu pour conserver beaucoup de bureaux de poste ruraux, agissant en représentant fidèle de nos circonscriptions et essayant d'aider tous les groupes qui les constituaient. A l'occasion pourtant, la perte du bureau de poste rural apportait réellement une amélioration du service, grâce à la création d'un itinéraire rural de livraison à partir d'un centre plus important situé quelques milles plus loin. En conséquence, le courrier des gens était livré à leur porte, ils n'avaient pas à aller le chercher en auto à quatre ou cinq milles de là.

Dans certains petits hameaux, la perte du bureau de poste signifiait qu'ils cessaient d'exister. Il n'y avait plus de cachet postal de l'endroit. Invariablement, il s'agissait d'une collectivité qui n'était pas organisée et il ne restait rien du hameau qui, pour des générations passées, avait constitué une collectivité importante, un endroit qu'ils qualifiaient de «chez eux». Je me rappelle qu'à l'époque de la fermeture des bureaux de postes, beaucoup de délégations de ma circonscription sont venues rencontrer le ministre des Postes d'alors, M. Kierans, afin d'obtenir une amélioration du service des routes rurales. Nous avons obtenu un service de livraison de six jours pour les routes rurales, au lieu de trois ou quatre. C'est là un cas où le nombre de livraisons sur certaines de ces routes a été augmenté alors que dans les villes le nombre de jours de livraison a effectivement été diminué.

Ainsi que je le disais plus tôt, je pense que nous sommes tous d'accord avec cette partie de la motion du député. Il semble suggérer que nous devrions revenir aux méthodes du bon vieux temps, mais quiconque analyse froidement la situation actuelle ne pourra penser un instant à revenir au bon vieux temps étant donné la quantité de courrier qui est actuellement acheminé par le système postal. En 1840, il y a 133 ans, le courrier en provenance d'Angleterre était transporté une fois le mois de Halifax à Québec. A l'arrivée de ce courrier au bureau de poste de Québec, même les comptables se chargeaient du tri. A cette époque, les courriers volumineux étaient l'exception plutôt que la règle. Des méthodes très simples de manutention du courrier pouvaient être utilisées pour ces circonstances temporaires.

Toutefois, en 1973 et pour les années qui suivront et qu'il faut préparer maintenant, d'énormes quantités de courrier arrivent chaque jour. Les tâches ont changé, et le ministère des Postes change lui aussi. L'une des initiatives propre à tirer le meilleur parti possible de l'évolution est le code postal introduit ces dernières années. L'urbanisation et l'accroissement de la population ont suscité de nouvelles complications. Ainsi, 85 p. 100 de l'ensemble du courrier intéresse nos 15 plus grandes villes au Canada. A elles seules, les villes de Montréal et Toronto accaparent 44 p. 100 du courrier. Chaque jour, au Canada, on expédie quelque 15 millions de lettres et de colis. Dans une année, cela

Bureau de poste

fait 5 milliards d'objets postaux. Si le courrier est trié à la main, une lettre peut être manipulée jusqu'à 21 fois entre la mise à la poste et la livraison. Il est manifeste que le ministère des Postes doit modifier ses façons de procéder s'il veut répondre à tous ces besoins.

M. Stanfield: Comme le gouvernement.

M. Foster: Je dis au chef de l'opposition (M. Stanfield): ne nous énervons pas!

Au cours des quelques dernières décennies nous avons tous vu de très grands changements au Canada. Des progrès techniques, surtout dans le domaine des communications, modifient radicalement et toujours de plus en plus rapidement, notre mode de vie et cette tendance se poursuivra. Aucun organisme, et le ministère des Postes n'est pas différent des autres, ne peut se permettre de ne pas tenir compte des changements techniques, démographiques et sociologiques qui se sont produits. Le ministère des Postes doit se maintenir à la hauteur de l'évolution technique ou il deviendra un anachronisme coûteux et vétuste démodé et dépassé par les besoins des Canadiens. Même si certains gens peuvent estimer que les services postaux se modernisent trop rapidement, d'importantes tranches de la population ont l'impression qu'ils évoluent trop lentement.

Afin de relever ce défi et d'assurer aux Canadiens un service postal qui réponde aux besoins actuels, le ministère des Postes lance un programme national de codification et de mécanisation. Cet après-midi le ministre des Postes (M. Ouellet) nous a signalé qu'une telle réorganisation assurera, surtout dans nos grands centres, un service de tri du courrier plus efficace et moins coûteux.

D'après une récente estimation, la population du Canada atteindra 26 millions en 1985. La tendance actuelle vers l'urbanisation se maintiendra et 22 des 26 millions de Canadiens habiteront les villes et les grands centres urbains dans 12 ans d'ici tout au plus. Le Canada n'est pas le seul pays à adopter de nouvelles méthodes de manutention du courrier. Les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, après avoir prêté l'oreille au présent débat, je peux dire que si certaines mères d'Ottawa ont eu de la difficulté à endormir leur bébé entre 11 heures ce matin et 1 heure cet après-midi, elles auraient pu les apporter à la Chambre des communes. J'ai également été frappé par le fait que nous, Canadiens, avons toujours notre souffre-douleur, en l'occurrence le ministère des Postes. Bien entendu, la difficulté est parfois que nous sommes parfaitement justifiés de nous en prendre au ministère des Postes du Canada.

M. Horner (Battleford-Kindersley): Vendons-le.

M. Knight: Un député réactionnaire de la Saskatchewan voudrait probablement le vendre à l'entreprise privée. Pour le député de Battleford-Kindersley (M. Horner), l'entreprise privée c'est sacré. Je n'ai jamais entendu quelque chose d'aussi ridicule et stupide. Nous avons établi le service des postes comme un service public, car auparavant c'était une entreprise privée; et maintenant le ministre veut revenir trois ou quatre siècles en arrière.

• (1530)

Dans son discours, le ministre des Postes (M. Ouellet) a montré de l'enthousiasme pour son travail, et pour l'amé-